



## BULLETIN D'INSCRIPTION 1ère PÉRIODE

DU 05 SEPTEMBRE 2018 AU 17 OCTOBRE 2018

À remettre en Mairie. À rendre impérativement avant le : 10 AOÛT 2018

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

LE TABLEAU D'ACTIVITÉS SERA AFFICHÉ SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DES ÉCOLES ET SUR LE SITE INTERNET <http://chatel-sur-moselle.fr>

### DÈS LE VENDREDI 06 JUILLET

**JE N'INSCRIS PAS MON ENFANT À LA 1ère période** et (cocher la case correspondante)

**J'INSCRIS MON ENFANT tous les mercredis de la 1ère période**

MATIN

AVEC REPAS

SANS REPAS

APRÈS-MIDI

AVEC REPAS

SANS REPAS

LA JOURNÉE AVEC REPAS

**J'INSCRIS MON ENFANT OCCASIONNELLEMENT**

MATIN

AVEC REPAS

SANS REPAS

APRÈS-MIDI

AVEC REPAS

SANS REPAS

LA JOURNÉE AVEC REPAS

mercredi 05 SEPT

mercredi 12 SEPT

mercredi 19 SEPT

mercredi 26 SEPT

mercredi 03 OCT

mercredi 10 OCT

mercredi 17 OCT

**RAPPEL : IL EST TOUJOURS POSSIBLE D'INSCRIRE OU D'ANNULER UN MERCREDI RÉCRÉATIF À CONDITION DE LE FAIRE AVANT LE LUNDI 10H EN MAIRIE. (si l'annulation se fait après, le repas sera facturé).**

A.....,

le .....

Signatures :

Les Parents

! Le dossier d'inscription des mercredis récréatifs 2018/2019 doit obligatoirement être rempli pour valider l'inscription. (à retirer à la mairie ou téléchargeable sur le site internet <http://chatel-sur-moselle.fr/>).